

Agent de voirie h/f

Placé sous l'autorité du Chef du service Voirie et de son Adjoint, vous serez chargé de :

- Participer aux travaux d'entretien et de maintenance de la voirie
- Réaliser des travaux d'aménagements ou de réparation des chaussées, trottoirs, parkings...
- Poser des bordures, des caniveaux et mettre à niveau des divers ouvrages
- Contribuer aux transports de matériaux, de marchandises et de mobiliers pour d'autres services de la Ville (Espaces verts, Sports, ...)
- En période hivernale, participer aux travaux de salage des voies publiques
- A l'occasion de certaines manifestations (Habits de lumière, soirée blanche ...), participer à la mise en sécurité du site

Formations et expériences requises

- Permis B obligatoire, C et E souhaité
- Expérience des travaux publics fortement appréciée
- ACES engins de chantiers souhaités
- Connaissance des règles de sécurité au travail
- Connaissance des matériaux utilisés pour la construction et la réparation des chaussées, trottoirs, ...
- Attestation de compétences en cours de validité permettant la délivrance de l'AIPR « opérateur » souhaitée
- Capacités à appliquer des consignes et à rendre compte
- Esprit d'équipe, ponctualité et disponibilité

Horaires de travail :

- Travail en continu de 7h30 à 15h15 du lundi au vendredi
- Repos le vendredi par quinzaine

Particularités du poste :

- Astreintes nuit/week-end en période hivernale
- Travail en équipe, en extérieur et sous circulation
- Interventions en dehors des horaires de travail lors d'importantes intempéries et de certaines manifestations
- Port de charges lourdes
- Port des vêtements de travail et des équipements individuels de sécurité
- Manipulation de matériaux demandant des précautions particulières

Comment postuler ?

Merci d'adresser **avant le 1^{er} juillet 2026**, votre candidature avec un CV et une lettre de motivation à :

Madame la Maire, Direction des Ressources Humaines, Hôtel de Ville, 7 bis, avenue de Champagne BP 505, 51331 Epernay cedex.

[Postuler en ligne](#)

Documents

[agent-de-voirie-290526.pdf](#)